

Le renouvellement de leur logement : J-7 pour les étudiants

Pour le Crous, acteur majeur de la vie étudiante, l'information des étudiants et des résidents est déterminante pour leurs demandes relatives aux bourses ou logement.

Pour compléter leur Dossier social, les résidents sont invités à faire connaître leur souhait de renouveler leur contrat de location pour l'année universitaire 2019/2020. La date limite pour effectuer leur demande est fixée au 10 avril.

Le Crous de Toulouse - Occitanie a, cette année encore mis en place une communication pour les informer de la procédure de demande de « renouvellement » et de la date limite pour l'effectuer (à savoir avant le mercredi 10 avril) :

- Site internet du Crous
- Réseaux sociaux
- Tutoriel
- Campagne d'affichage au sein des résidences
- Mailing aux résidents

Une campagne d'information spécifique a été menée dès le début du mois de mars auprès des résidents du bâtiment A de la cité universitaire de l'Arsenal.

En effet, cette année, une attention plus particulière est portée à ces résidents dans le cadre des travaux de réhabilitation lourde qui débiteront à compter du 1^{er} juillet.

Aussi, une lettre leur a été adressée individuellement pour les informer de la fermeture de ce bâtiment à la fin de leur contrat de location fin juin 2019. De plus, une information leur a été diffusée par mail pour leur expliquer la procédure de renouvellement et les alerter sur les délais.

Afin de proposer un accompagnement personnalisé, chaque étudiant souhaitant effectuer un renouvellement - dans les délais et répondant aux conditions réglementaires - sera prioritaire dans les bâtiments B et C de la résidence ou dans toute autre résidence.

Chaque demande fera l'objet d'un traitement attentif, des aménagements complémentaires sont en cours pour certaines chambres PRM afin d'accueillir sur le site les étudiants en situation de handicap.

La rénovation de ce bâtiment s'inscrit dans le programme de réhabilitation des logements du Crous, les travaux engagés feront suite à ceux qui se termineront pour la rentrée 2019 à Daniel Faucher. Elle vise à proposer aux étudiants des logements répondants aux standards de confort avec notamment une kitchenette et des sanitaires individuels et non plus collectifs comme jusqu'à présent.

Le parc du Crous se compose d'un parc de 9 633 logements pouvant accueillir près de 10100 étudiants. L'ensemble des logements ouvre droit aux aides de la Caf et sont exempts de taxe d'habitation. Situés au plus près des sites d'enseignements, ils connaissent une demande croissante et sont prioritairement attribués aux étudiants boursiers sur critères sociaux.

Chaque année le Crous de Toulouse - Occitanie poursuit sa dynamique de réhabilitation et de construction dans le cadre du plan national 60 000 logements. À la rentrée universitaire 2018, 120 logements réhabilités ont été proposés à la cité universitaire Daniel Faucher, deux nouvelles résidences ont ouvert sur le site de l'Ensat, Rachel Carson, avec 120 logements et sur le site de Chapou, Capitaine Philippe 150 logements. Les travaux qui débiteront le 1^{er} juillet 2019 s'inscrivent dans cette dynamique et visent à proposer aux étudiants des conditions de vie et d'études propices à leur réussite dans l'enseignement supérieur.

Hélène Franc
Responsable de la communication
Tél. : 05 61 12 54 85 - Port. : 06 42 95 17 52
helene.franc@crous-toulouse.fr